



Martigny, le 15 mars 2004

Recommandations relatives à la formation continue des enseignantes et des enseignants

Règlement concernant la reconnaissance de diplômes ou de certificats de formation continue ou de formation complémentaire dans le domaine de l'enseignement

Préambule

Le SER ne peut qu'approuver l'ensemble des recommandations de la CDIP qui, si elles sont pour la plupart déjà largement admises au niveau du discours dans bien des cantons romands, se heurtent régulièrement à d'importants obstacles de mise en œuvre.

Le SER insiste par contre sur l'absolue nécessité de soigner le pilotage de la formation continue des enseignantes et des enseignants dans une idée de partenariat managérial entre employeurs et employés pour assurer la meilleure mise en œuvre possible.

Remarques sur les recommandations

1. La volonté de privilégier la participation à des formations continues d'autres horizons professionnels est très salubre et propice à une nécessaire ouverture de l'évolution des carrières. La mise en œuvre d'un tel objectif va demander des moyens et surtout des changements de mentalité.
2. La reconnaissance des partenaires de la FCE est nécessaire et importante. Notamment par la gestion partenariale du triangle instituts de formation – associations de maîtres – services employeurs. On souhaite qu'elle soit suivie dans les faits des subventionnements nécessaires.
3. Les trois niveaux d'objectifs sont pertinents et indispensables. Puissent-ils conduire les autorités à reconnaître, voire à organiser, des opportunités de FCE à chacun de ces niveaux.
4. Tout élément permettant d'élargir les perspectives professionnelles des enseignants sera le bienvenu. Une simple recommandation n'est qu'un début. C'est tout le système qui va devoir être dynamisé.
5. S'il est important que la FCE puisse être reconnue et valorisée par l'obtention de diplômes ou de certificats, le cumul de ceux-ci ne doit pas être confondu avec l'évaluation des compétences professionnelles, évaluation qu'il reste à imaginer et à mettre en place. Les dérives possibles (ex. : salaire au mérite) ne manquent pas et devront recueillir toute l'attention des partenaires. De même, la FCE peut être considérée comme indispensable dans des domaines bien définis et reconnus par l'enseignant-e et son autorité d'évaluation. (Les modalités d'évaluation et de décision devant être définies.)
6. La mise en œuvre des objectifs légitimes de cette recommandation va se heurter à l'inertie d'un système qui est loin d'être fait pour s'adapter à un aussi important dynamisme.

7. Recommandation importante qui doit absolument prendre en compte les trois niveaux de la résolution 3. Bizarrement, dans sa forme actuelle, elle ne semble concerner que le premier niveau (développement individuel).
8. Très importante recommandation qui, pour être mise en œuvre, va nécessiter des moyens et un fondamental rééquilibrage des différents temps du mandat de l'enseignant (cf. lettre ouverte du SER à la CDIP, août 2002).
9. La coordination que la CDIP devra mettre en place sera de nature à encourager cette collaboration intercantonale.

En conclusion

Le SER insiste sur l'indispensable partenariat pour gérer la FCE, les conditions nécessaires (offres, temps, remplacements) pour que celle-ci soit attractive et motivante et les moyens importants à dégager pour que celle-ci fasse partie intégrante d'une profession revalorisée.

Le Syndicat des enseignants romands